

Nombre de Conseillers en exercice : 15
Nombre de Conseillers présents : 8
Nombre de Conseillers absents : 6
Nombre de pouvoirs : 0
Date de la Convocation : 15/03/2026
Date d'affichage : 15/03/2026



Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal Séance du Vendredi 20 mars 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt mars à dix-neuf heure trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur BOYER Dominique, Maire.

Etaient présents : AUBERTIN Aurélien, BIGOT Agnès, BOYER Dominique, CALBA Joël, DREYFUS Eric, DUFRESNE Anna, FLORIDO Geoffroy, GABILLET François, GONNARD Léa, MARMIER Karine, RICHARD Charlotte, TEPPE Sébastien, VALESPER Simone ; VARLET Geoffroy et ZARAGOZA Aurélie

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absent(s) :

Mme ou M. Pouvoir à Mme ou M. Pour voter en son nom.

Madame BIGOT Agnès a été désignée comme secrétaire de séance.

Délibération n°26007 : Délibération pour la création des commissions et la désignation des membres

Le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil (art. L 2121-22 du CGCT).

Les commissions municipales ne peuvent être composées que de conseillers municipaux. Il appartient au conseil municipal de décider du nombre de conseillers siégeant dans chaque commission.

Les membres sont désignés par vote à bulletin secret (art. L 2121-21 du CGCT). Toutefois, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations (même article).

Conformément à l'article L 2121-22 du CGCT, conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Le maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas de commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu à la réunion.

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le 20/03/2026

ID : 001-210101366-20260320-26007-DE

Aussi, je vous propose de créer dix commissions municipales chargées d'examiner les projets de délibérations qui seront soumis au conseil.

La commission urbanisme serait dédiée à l'examen des dossiers relevant des bâtiments.

La commission animation serait dédiée à l'organisation d'évènement sur la commune

La commission association gèrerait l'organisation des associations de la commune.

La commission communication constitue le magazine « Vivre à Cruzilles »

La commission voirie gèrerait les jardins et espaces verts, des voies d'eau, ainsi que des dossiers liés au trafic, à la circulation et à la propreté (nettoyage du village)

La commission cimetièrè traiterait les travaux du cimetièrè (relevage de tombe) et l'entretien du cimetièrè

La commission des affaires scolaires regrouperait la thématique de l'éducation.

La commission bibliothèque s'occuperait du fonctionnement de la bibliothèque.

La commission Appel d'offres (marché public) traiterait les dossiers relatifs à l'achat et commande publique.

La commission des solidarités traiterait des dossiers relevant des affaires sociales, des seniors (repas de Noël, bon coiffure), de la petite enfance (bon naissance / un arbre une naissance), de la lute contre l'exclusions, du handicap, de l'économie solidaire et de la santé.

La commission finances traiterait les dossiers relatifs aux domaines suivants : affaires juridiques, finances et fiscalité, gestion du patrimoine, ressources humaines, services généraux.

La commission défense gère le recensement des jeunes, et de l'armée.

La commission affaire agricole en relation avec le monde agricole

La commission fleurissement et nettoyage du village s'occupe de l'embellissement du village

La commission animaux gère les animaux errant sur la commune

Je vous propose que le nombre d'élus siégeant au sein de chaque commission soit variable en fonction des candidatures d'élus sur les diverses thématiques, avec un maximum de quatre membres, chaque membre pouvant faire partie d'une à douze commissions.

Je vous propose donc, Mesdames, Messieurs, d'adopter la délibération suivante :

Article 1 : Le Conseil Municipal adopte la liste des commissions municipales suivantes :

-1- Commission de l'urbanisme

-2- Commission de l'animation

-3- Commission des associations

-4- Commission de la communication

-5- Commission de la voirie

- 6- Commission du cimetière
- 7- Commission des affaires scolaires
- 8- Commission Bibliothèque
- 9- Commission de l'appel d'offres
- 10- Commission des solidarités
- 11- Commission des finances
- 12- Commission de la défense
- 13- Commission Affaire Agricole
- 14- Commission Fleurissement et nettoyage du village
- 15- Commission animaux

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le 20/03/2026

ID : 001-210101366-20260320-26007-DE



Article 2 : Les commissions municipales comportent au maximum 4 membres, chaque membre pouvant faire partie d'une à quinze commissions.

Article 3 : après appel à candidatures, considérant la présence d'une seule liste pour chacune des commissions, et en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L 2121-21 du CGCT, le Conseil Municipal, après en avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret désigne au sein des commissions suivantes :

-1- Commission de l'urbanisme

- BIGOT Agnès
- DREYFUS Eric
- GABILLET François
- TEPPE Sébastien
- CALBA Joël
- CLEMENT Nicolas

-2- Commission de l'animation

- VARLET Geoffroy
- DUFRESNE Anna
- MARMIER Karine
- FLORIDO Geoffrey
- GONNARD Léa
- RINKA Charlotte
- REYMOND Aurélie
- AUBERTIN Aurélien

-3- Commission des associations

- FLORIDO Geoffrey
- VARLET Geoffroy
- TEPPE Sébastien
- AUBERTIN Aurélien

-4- Commission de la communication

- VARLET Geoffroy
- RINKA Charlotte
- MARMIER Karine



-5- Commission de la voirie

- BIGOT Agnès
- TEPPE Sébastien
- FLORIDO Geoffroy-

-6- Commission du cimetière

- DREYFUS Eric
- BIGOT Agnès-

-7- Commission des affaires scolaires

- FLORIDO Geoffrey
- AUBERTIN Aurélien
- REYMOND Aurélie-

-8- Commission Bibliothèque

- REYMOND Aurélie-

-9- Commission de l'appel d'offres

- BIGOT Agnès
- CALBA Joël
- GABILLET François
- DREYFUS Éric
- TEPPE Sébastien

-10- Commission des solidarités

- DUFRESNE Anna
- MARMIER Karine
- BOSSET-VALESPER Simone
- RINKA Charlotte

-11- Commission des finances

- BOYER Dominique
- BIGOT Agnès
- GUILLON Sylvie

-12- Commission de la défense

- TEPPE Sébastien
- DREYFUS Éric

-13- Commission Affaire Agricole

- GABILLET François
- DREYFUS Éric

-14- Commission Fleurissement / Nettoyage du village

- TEPPE Sébastien
- DUFRESNE Anna
- VARLET Geoffroy
- REYMOND Aurélie

-15- Commission Animaux

- MARMIER Karine
- BOSSET-VALESPER Simone
- GABILLET François

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le 20/03/2026

ID : 001-210101366-20260320-26007-DE

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,
Le 20 mars 2026

Le Secrétaire
Agnès BIGOT



Le Maire,
Dominique BOYER

